

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Analyses et techniques d'inventaires de la biodiversité (ATIB)

- Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences du vivant

Établissement déposant : Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Analyses et techniques d'inventaires de la biodiversité* (ATIB), portée par l'UFR Faculté des Sciences et Technologies et le département de Biologie de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) est ouverte depuis septembre 2008. Tous les enseignements sous forme de cours (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) ont lieu sur le Campus de la Doua à Villeurbanne. Certains enseignements se font sur le terrain en région Rhône-Alpes.

Cette licence professionnelle a pour objectif de former des techniciens (ou assistants-ingénieurs) des espaces naturels. Ces professionnels analysent et identifient la biodiversité et caractérisent les milieux associés par une étude physique et physico-chimique, du relevé jusqu'à l'échelle du paysage.

La licence professionnelle ATIB est organisée sur une année complète, en alternance. Elle est ouverte en formation initiale (stagiaires et alternants en contrat de professionnalisation) et en formation continue. Depuis 2014, elle est également ouverte en apprentissage. Elle comporte un stage (ou apprentissage en entreprise) et un projet tuteuré qui correspondent chacun à une unité d'enseignement (UE), en accord avec l'arrêté du 19/11/1999. Elle accueille régulièrement 16 ou 17 étudiants par an.

## Avis du comité d'experts

La structure de la formation est bien décrite dans le dossier et le contenu détaillé des UE montre une bonne adéquation avec les objectifs visés. Le volume horaire global (hors stage et projet tuteuré) est important : 490 heures, car dans trois des UE dédiées à l'acquisition des compétences professionnelles (UE4 : Milieux aquatiques, UE5 : Milieux terrestres ouverts, et UE6 : Zones humides intracontinentales) une grande place est laissée aux activités de terrain (153 heures au total). Des travaux pratiques sont également dispensés dans ces UE (56 heures) ainsi que dans l'UE2 (Acquisition, traitement et diffusion des données) pour la maîtrise des outils informatiques spécifiques (28 heures de TP). Ainsi les enseignements techniques sont bien accompagnés par une mise en situation sur le terrain, en accord avec les objectifs visés. Le projet tuteuré (d'une durée de 210 heures, très largement supérieure au quart du volume horaire de la formation) correspond bien à une mise en situation professionnelle et de même que le stage, contribue fortement au développement des compétences professionnelles de l'étudiant.

La licence professionnelle ATIB offre une formation professionnalisante aux étudiants de L2 du *parcours Biologie des organismes et des populations* de la licence *Biologie*. Elle s'inscrit donc très légitimement dans l'offre de formation du champ *Sciences du vivant* de l'UCBL. Cependant, la majorité des étudiants recrutés sont issus principalement d'un BTS et sont en provenance de toute la France : le recrutement est beaucoup plus national que régional ou local, ce qui atteste de son attractivité. La formation s'appuie sur un réseau de partenaires socio-économiques très étendu et qui constitue un point très fort de la formation. Il comprend aussi bien des bureaux d'études privés, des entreprises publiques ou associations chargées de la conservation ou de la gestion des espaces naturels que des collectivités territoriales ou des services de l'état. Ces partenaires sont localisés dans la France entière, confortant le positionnement « national » de la formation, point fort de la licence professionnelle ATIB.

L'équipe pédagogique associe une quinzaine d'enseignants-chercheurs de divers domaines (zoologie, biologie végétale, écologie, pédologie, hydrobiologie) et environ 35 professionnels de la région Rhône-Alpes. Ces professionnels, dont les activités sont également très variées, assurent l'intégralité de l'UE6 « DAGE » dédiée au droit de l'environnement et à sa gestion, et en partie (28 à 64 %) les enseignements des trois autres UE du « cœur de métier ».

Cette forte participation des professionnels (ingénieurs de recherche, chargés d'études, conservateurs de réserve naturelle, etc.) est un atout important pour la formation.

Un pilotage efficace de la licence professionnelle ATIB est assuré par le responsable de la formation et les responsables d'UE qui travaillent en étroite concertation. Un comité de pilotage (ou conseil de perfectionnement) a été mis en place, associant professionnels et enseignants en nombre égal, ainsi que des responsables de l'UCBL (représentant la cellule de la formation continue FOCAL et le département de biologie), mais aucun représentant étudiant. Il serait pourtant important d'associer régulièrement un ou deux étudiants à la réflexion sur l'évolution de la formation.

La licence professionnelle ATIB bénéficie d'une attractivité exceptionnelle : si les effectifs sont limités à 17 pour tenir compte du potentiel d'emploi, le nombre de dossiers de candidature reçus n'a pas cessé de croître depuis la création de la formation pour atteindre 357 en 2014. Les candidatures proviennent majoritairement (80 %) de titulaires d'un BTS « gestion et protection de la nature » alors que les DUT sont peu ou pas représentés. Des étudiants de L2 sont régulièrement admis dans la formation, mais leur effectif (trois en moyenne par an) pourrait être augmenté. De même, le nombre de personnes accueillies en formation continue reste très limité. Le taux de réussite, excellent, atteint 100 % depuis 2010, traduit une sélection efficace des candidats et un bon encadrement des étudiants. L'insertion professionnelle des diplômés est rapide et bonne (71 à 83 %, 27 mois après l'obtention du diplôme) et les poursuites d'études immédiates sont limitées.

## Éléments spécifiques

<p>Place de la recherche</p>	<p>Même si la recherche ne joue pas un rôle prépondérant dans une licence professionnelle, la licence ATIB s'appuie sur la participation d'enseignants-chercheurs affiliés à trois laboratoires reconnus (UMR 5023 : Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés, UMR 5557 : Ecologie Microbienne, UMR 5276 : Laboratoire de Géologie de Lyon, Terre, Planète, Environnement) et sur celle de plusieurs chercheurs appartenant à des organismes de recherche fondamentale (CNRS) ou appliquée (IRSTEA).</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>L'acquisition des compétences professionnelles visées par la formation est assurée par la place très importante des professionnels dans les enseignements, les nombreuses activités de terrain et visites de sites ainsi que par la réalisation de travaux commandités par des professionnels.</p> <p>L'importance accordée à la professionnalisation se traduit par la priorité donnée à l'alternance et par l'ouverture de cette formation en apprentissage depuis 2014.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les projets et le stage ont une place prépondérante en accord avec les exigences de ce type de formation. Le projet tuteuré correspond bien à une mise en situation professionnelle. Il est évalué, comme le stage, par un jury comportant les professionnels commanditaires.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place de l'international est inexistante. Les candidatures étrangères sont refusées pour favoriser les candidatures nationales. Cette position ne devrait pas être systématique, certaines de ces candidatures pourraient en effet permettre le développement de partenariats avec des professionnels étrangers européens et par conséquent de la mobilité sortante des étudiants stagiaires, même si la mobilité internationale est peu adaptée pour les alternants.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les modalités de recrutement sont clairement décrites. Elles comprennent une sélection sur dossier et un entretien de motivation. Les candidats en alternance sont privilégiés, ce qui est attendu pour une licence professionnelle.</p> <p>Les dispositifs de mise à niveau des candidats d'origine diverse sont bien décrits. Ils s'effectuent sous la forme d'un stage de terrain et de rappels théoriques dispensés dans l'UE1.</p>

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>L'enseignement est organisé en alternance (un mois de formation académique/ un mois en entreprise).</p> <p>L'enseignement de l'anglais, peu explicité dans le dossier, est restreint à l'apprentissage de l'anglais technique nécessaire et spécifique au domaine, sans déboucher sur une certification.</p> <p>Le numérique tient une place importante dans cette formation qui s'appuie sur l'utilisation de logiciels spécifiques (de statistiques, de systèmes d'informations géographiques, de modélisation) et l'interrogation ou l'alimentation des bases de données naturalistes.</p> <p>L'utilisation de la plateforme pédagogique SPIRAL est également bien développée.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants est effectuée sous forme de contrôle continu intégral associant des notes d'écrits, d'oraux et de rapports écrits sauf pour les UE correspondant au « projet tuteuré » et au « stage ou périodes en entreprises ». Ces UE font l'objet chacune d'un rapport final et d'une soutenance devant un jury auquel participent les professionnels.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Aucun dispositif particulier n'est en place jusqu'à présent.</p> <p>Il est prévu, avec l'ouverture en apprentissage, d'utiliser le livret électronique d'apprentissage du centre de formation des apprentis.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est bien assuré, à la fois par l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'UCBL (enquête à 27 mois) et par des enquêtes internes (six mois et 18 mois après l'obtention du diplôme).</p> <p>Le pourcentage de répondants aux enquêtes interne est de 100 %, ce qui est exceptionnel. Les informations recueillies sont toutefois limitées au nombre de diplômés en emploi (sans détail sur les postes occupés), en recherche d'emploi ou en poursuite d'études. Les résultats montrent une bonne insertion professionnelle. Cependant, un seul résultat est donné par promotion, sans distinction entre les enquêtes à six et 18 mois. De manière surprenante et peu compréhensible, le tableau de résultats fait état de manière récurrente d'un petit nombre d'étudiants (un à deux par promotion) à la fois « en voyage » et en recherche d'emploi.</p> <p>Les enquêtes de l'OVE sont beaucoup plus détaillées, en particulier en ce qui concerne le secteur d'activité et la catégorie socio-professionnelle : les résultats font bien apparaître qu'à part une ou deux exceptions, les diplômés trouvent bien un emploi en rapport avec leur formation. Le bilan est donc très positif.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le comité de pilotage (ou conseil de perfectionnement) constitué laisse une grande place aux professionnels. Il comprend en effet neuf professionnels et neuf enseignants (représentant les différentes thématiques enseignées) et deux responsables de l'UCBL (représentant la cellule de la formation continue FOCAL et le département de biologie), mais pas de représentants étudiants. Il se réunit deux fois par an. Son rôle dans l'évolution de la formation au cours des dernières années n'est pas explicité dans le dossier.</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée par un questionnaire portant sur chaque UE avec une notation de zéro à quatre, et sous forme de discussions. Le retour des étudiants est globalement très positif. Cependant les critères de notation pourraient être plus développés pour permettre une appréciation plus précise et plus détaillée des enseignements.</p>

# Synthèse de l'évaluation de la formation

## Points forts :

- L'existence d'un réseau national de professionnels très impliqués dans la formation.
- La professionnalisation très poussée grâce à de nombreuses mises en situation sur le terrain.
- La bonne insertion professionnelle des diplômés.
- L'attractivité exceptionnelle de la licence professionnelle ATIB avec un recrutement national.
- Le taux de réussite excellent.

## Points faibles :

- Le faible recrutement à partir des DUT et, dans une moindre mesure, à partir des L2 de licence générale.
- L'absence de dispositif de suivi de l'acquisition des compétences.
- L'absence de représentant étudiant dans le comité de pilotage.

## Conclusions :

La licence professionnelle ATIB est une très bonne formation qui semble parfaitement en adéquation avec les objectifs visés à la fois en termes d'acquisition de compétences et d'insertion professionnelle. Elle s'appuie pour cela sur un réseau très important de professionnels. Son positionnement est national, mais il serait souhaitable de conforter le recrutement local (L2) et régional (DUT « Génie de l'environnement » de Saint-Etienne) par une meilleure communication auprès de ce public.

La place de la formation continue est actuellement très limitée. L'ouverture en apprentissage de la formation, réalisée en 2014, devrait apporter une meilleure visibilité de la licence pour des candidats en formation continue ou qui souhaiteraient engager un processus de VAE et permettre le développement de ce recrutement.

Une réflexion pourrait être engagée pour développer la formation à l'international et répondre à la demande des candidats étrangers. Cela pourrait impliquer une légère augmentation des effectifs (un ou deux étudiants stagiaires) sans remettre en cause l'équilibre de la formation. Les partenariats qui pourraient alors s'établir avec des professionnels étrangers seraient un atout supplémentaire pour l'ensemble de la formation.

# Observations de l'établissement

# Université Claude Bernard Lyon 1

**Division des Études et de la Vie Universitaire**  
**Bâtiment le Quai 43**

Adresse Campus : 43, Bd du 11 novembre 1918  
69622 Villeurbanne Cedex

**Affaire suivie par Philippe LALLE**

**Tél secrétariat : 04 72 43 19 73**

**Fax : 04 72 44 80 05**

**Mél : [vpcevu@univ-lyon1.fr](mailto:vpcevu@univ-lyon1.fr)**

**Licence professionnelle :**  
**Analyses et techniques d'inventaires de la**  
**biodiversité**  
**S3LP 1600 10200**

**Le Vice-président du Conseil des**  
**Études et de la Vie Universitaire**

à

Monsieur le Président du HCERES  
Monsieur Le Directeur de la section des  
formations

Villeurbanne, le 18 mai 2015

Monsieur le Président du HCERES  
Monsieur Le Directeur de la section des formations

Le responsable de la licence et l'établissement ont bien pris connaissance de l'évaluation menée par le HCERES et n'ont pas d'observation à formuler, l'évaluation s'avérant plutôt très satisfaisante.

Nous nous emploierons à corriger les quelques points faibles soulevés dans le rapport et remercions les experts pour leur travail. Le rapport du comité alimente d'ores et déjà le processus de construction de la future offre de formation engagé au niveau de l'université Lyon 1 et du site de Lyon-Saint-Etienne.

Pour le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
François - Noël GILLY

Le Vice-président du CEVU  
Philippe LALLE

